

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2025

Délibération n° 30-2025
Rapporteur : Pierre BIBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250328-DAJ-DEC-25-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Hugues CANTEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE

Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

VALIDATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU ET STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU 2025

Exposé des motifs :

En 2024, le rendement du réseau d'adduction en eau potable de la ville de Bernay a atteint environ 85 % contre 67,28 % en 2019.

En 2025, la ville de Bernay souhaite poursuivre son investissement dans 3 principaux projets :

- Le renouvellement de la canalisation d'eau potable sur la rue Leprevost de Beaumont pour un montant de 580 000 € HT ;
- L'interconnexion supplémentaire entre le SAEP de la Charentonne et le réseau de la ville pour un montant de 330 000 € HT ;
- L'achat et les travaux d'un bassin de rétention à Plainville afin de lutter contre la turbidité au niveau du captage pour un montant estimé de 80 000 € HT.

L'ensemble de ces projets d'investissements ainsi que des projets complémentaires notamment en lien avec l'arrêté préfectoral n° DDARS-SE/40-24 déclarant d'utilité publique les opérations et travaux relatifs à la dérivation des eaux et à la mise en place de périmètres de protection et servitudes autour des captages « Les Bruyères » et « Latéral F1 et F2 » à Bernay autorisant le traitement et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine sont inscrits dans la stratégie de préservation de la ressource de 2025.

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la commune s'engage à la fois dans la préservation de la ressource d'un point de vue qualitatif mais également dans une démarche de sobriété et de réduction de ses prélèvements déjà amorcés depuis 2019. C'est une stratégie de préservation de la ressource destinée à l'eau potable qui a été définie pour l'année 2025, intégrant également une projection d'actions jusque fin 2028, afin de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau de manière globale.

Le montant total des actions sur l'année 2025 pour la gestion qualitative en 2025 est de 117 500 € HT et pour la gestion quantitative de 580 000 € HT.

Cette stratégie de préservation de la ressource de 2025 est liée au nouveau programme le 12ième de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Des demandes de subventions y seront déposées.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider les projets d'investissement du service de l'eau, ainsi que la stratégie de préservation de la ressource.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les projets d'investissements et la stratégie de préservation de la ressource de 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver les projets d'investissement 2025 présentés ainsi que la stratégie de préservation de la ressource 2025

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 27/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

